

Ministry of Education

Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2
Tel.: (416) 326-0201
Fax: (416) 325-2007
Email: Marie.Li@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2
Tél.: (416) 326-0201
Télééc.: (416) 325-2007
Courriel: Marie.Li@Ontario.ca

**2015: EYCC5****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Gestionnaires des services de garde, GSMR et CADSS
Dirigeants financiers des services de garde, GSMR et
CADSS

EXPÉDITRICE: Marie Li
Directrice, Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières
Division des opérations et des finances de l'éducation
élémentaire et secondaire

Pam Musson
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes
pour la petite enfance
Division de la petite enfance

DATE: février 17, 2015

OBJET : **Prévisions budgétaires des services de garde d'enfants
- 2015**

À la suite de la note de service 2015 : EYCC1 du 13 janvier 2015, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) trouveront dans la présente des renseignements sur la façon de remplir leur soumission relative aux prévisions budgétaires des services de garde d'enfants de 2015 et les objectifs des services contractuels de 2015. La date limite pour remplir cette soumission est le **31 mars 2015**.

Cette note de service porte sur les sujets suivants :

- Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) 2.0

- Accès et envoi des formulaires relatifs aux prévisions budgétaires pour 2015
- Production tardive des prévisions
- Document technique sur la formule de financement des services de garde pour 2015
- Clarification d'éléments de données
- Sommaire des changements apportés aux formulaires de prévisions budgétaires de 2015
- Tableau des allocations pour l'augmentation salariale
- Vérification financière

SIFE 2.0

Le Ministère lance une nouvelle application Web, **SIFE 2.0**, destinée aux rapports financiers produits à partir des prévisions budgétaires de 2015. Le SIFE 2.0 permet aux GSMR ou aux CADSS d'entrer leurs données d'une façon semblable à celle du SIFE 1.0. Les séances de formation régionales ont été présentées à la fin janvier et au début février au personnel des CMSM ou des DSSAB pour les aider à utiliser le SIFE 2.0.

Accès et envoi des formulaires des prévisions budgétaires de 2015

Les formulaires des prévisions de 2015 sont accessibles dans le site Web de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#) en sélectionnant « [EFIS 2.0](#) » dans le coin supérieur gauche de la page. Les GSMR ou les CADSS doivent s'arranger pour que le statut de leur soumission soit en mode « Actif » d'ici le **31 mars 2015**.

Les GSMR et les CADSS sont tenus de transmettre une copie signée, sur papier ou scannée, des sections suivantes de la présentation des prévisions 2015 du SIFE :

- Certificat de la page couverture;
- Tableau 3.1 (toutes les pages du tableau 3.1 doivent être soumises).

Veillez envoyer tous les documents indiqués ci-dessus à l'adresse suivante :

Gestionnaire
 Unité du financement des services de garde d'enfants
 Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
 20^e étage, édifice Mowat, 900, rue Bay
 Toronto (Ontario)
 M7A 1L2
 ou à :
childcarefunding@ontario.ca

Production tardive des prévisions budgétaires

Si vous envoyez vos prévisions budgétaires après la date limite du 31 mars, les versements mensuels réguliers du GSMR ou du CADSS seront retenus conformément à la politique sur la production tardive que vous trouverez dans le tableau D de votre entente de services de garde d'enfants et de soutien à la famille de 2015. Dès qu'il aura reçu la soumission des prévisions budgétaires, le Ministère remettra en vigueur le mode normal de paiement mensuel et inclura la somme retenue jusqu'à ce point dans le paiement mensuel. Il n'y a pas de pénalités si la soumission est envoyée dans les 30 jours après la date limite.

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre vos prévisions budgétaires avant le 31 mars 2015 en raison du calendrier des approbations du conseil municipal, veuillez en informer votre analyste financier. Vous trouverez ci-joint la liste des analystes financiers.

Document technique sur la formule de financement des services de garde

Le document technique 2015 est joint à la présente note de service et il est disponible dans le site Web de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#). Ce document explique en détail les divers volets de la formule de financement. Il indique les sources de données, le calcul des allocations et la justification de la formule de financement. Il a été révisé pour représenter la mise à jour des allocations pour 2015, y compris les divers repères et les mesures de collectivité rurale et de petite taille qui ont été mises à jour.

Clarification d'éléments de données

Lors des examens financiers, on a observé que les explications des éléments de données des tableaux 1.1 et 1.2 sont confirmées. Les éléments de données à inscrire au tableau 1.1 sont les objectifs que le financement indiqué dans l'entente de services de votre CMSM ou DSSAB doit atteindre (c.-à-d. cumul des coûts partagés provinciaux et municipaux). Par contre, les éléments de données du tableau 1.2 doivent inclure ceux du tableau 1.1 ainsi que les objectifs réalisés avec un dépassement des fonds municipaux ou d'autres sources de financement non provincial.

Si vous ne faites le suivi de vos objectifs comme indiqué ci-dessus, le Ministère acceptera vos objectifs en les calculant au prorata.

Exemple : la municipalité X dépasse ses exigences de partage des coûts en dépensant 1 million \$ supplémentaire au 100 % du financement municipal. Sa part de frais exigée, provinciale et municipale, est de 5 millions \$. Si ses objectifs de services habituels comprenaient des services aux enfants financés en totalité par des dollars municipaux (c.-à-d. 120 places subventionnées, RBP pour 60 enfants et 30 enfants d'Ontario au travail), la municipalité peut réduire ses objectifs pour ne représenter que ceux des enfants desservis au moyen du partage de coûts provincial/municipal selon le prorata suivant :

5 M \$/6 M \$ (5 M \$+1 M \$) = 83 %.

Les objectifs à inclure dans l'entente de services et les données connexes dans le SIFE 2.0 devraient être réduits à 83 % des objectifs habituels (soit, 100 places subventionnées, RBP pour 50 enfants et 25 enfants d'Ontario au travail).

Changements au tableau 2.9 – Programmes de soutien à la famille

Les changements suivants ont été apportés au tableau 2.9 – Programmes de soutien à la famille - Soumission des prévisions pour 2015 :

- Il n'y a pas de tableau 2.9 (Programmes de soutien à la famille) dans la soumission des prévisions budgétaires de 2015, car il n'y a plus besoin de les présenter au Ministère. À partir de 2015, seuls les prévisions budgétaires révisées et l'état financier feront l'objet d'un rapport des dépenses des programmes de soutien à la famille.
- Le rapport sur les données des programmes de soutien à la famille fera l'objet d'une application séparée dans le SIFE 2.0

Changements au tableau 3.1 - Subvention

Les changements suivants ont été apportés au tableau 3.1 – Subvention dans la présentation des prévisions budgétaires de 2015 :

- Le tableau 3.1 est en cours de remaniement dans le but de présenter d'une façon plus simple le calcul de la subvention de chaque enveloppe budgétaire aux GSMR ou aux CADSS (p. ex. partage des coûts, immobilisations, administration, etc.).
- L'onglet Utilisation est ajouté au tableau 3.1 pour illustrer le calcul des fonds d'utilisation excédentaires ou insuffisants.
- Les dépenses engagées pour les immobilisations et reportées en 2016 ne seront pas payées dans le cadre de la subvention de 2015, mais elles le seront en 2016 lorsqu'elles seront comptabilisées comme des dépenses faisant partie de la soumission des états financiers de 2016.

Veillez consulter les « Instructions pour remplir la soumission relative aux prévisions budgétaires 2015 dans le SIFE 2.0 » pour connaître les changements apportés aux autres tableaux.

Tableau des allocations pour l'augmentation salariale/Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial (SASGMF)

L'investissement additionnel pour l'augmentation des salaires/SASGMF des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et du personnel des programmes de services de garde d'enfants, a entraîné la création, en 2015, du tableau 4.3, intitulé « Tableau de

l'allocation pour augmentations salariales ». Ce tableau, à utiliser dans toutes les soumissions des états financiers, permet aux GSMR ou aux CADSS de saisir des renseignements sur l'admissibilité du personnel, y compris les équivalents plein temps (ETP), le salaire et les avantages sociaux.

Le tableau 4.3 a été inclus dans les formulaires des prévisions 2015 à titre indicatif. Vous n'aurez pas besoin de le remplir dans le cadre des prévisions de 2015, mais vous devrez le remplir pour présenter les prévisions révisées de 2015.

Vérification financière

Le Ministère entamera une vérification financière pilote au printemps 2015. Cette vérification vise à s'assurer que les GSMR et les CADSS respectent les exigences données, comme les règlements, les lignes directives, les politiques et les directives. Appelée aussi vérification de la conformité, elle permet de confirmer les données transmises au ministère de l'Éducation au moyen du Système d'information sur le financement de l'éducation. Une stratégie de vérification sera élaborée graduellement en 2015, année pilote. D'autres informations seront transmises au secteur dès qu'il y en aura.

Si vous avez des questions sur la présentation des prévisions ou les rapports financiers, veuillez communiquer avec votre analyste financier ou financière.

Recevez nos sincères salutations.

Original signé par :

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la
responsabilités financières
Division des opérations et des finances
Ministère de l'Éducation

Pam Musson
Directrice
Direction de la mise en œuvre des
programmes pour la petite enfance
Division de la petite enfance
Ministère de l'Éducation

p. j. Instructions, liste des analystes financiers, document technique.

cc: Conseillers en services de garde d'enfants, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance

Analystes financiers, Direction de l'analyse et de la responsabilité financières